

Aménagement de l'Eco-Quartier Sautron

Réunion publique du 5 septembre 2019

- *Accueil de Pascale Clément, adjointe de quartier et Christophe Cotta, adjoint en charge du cadre de vie*
- *Présentation de l'équipe projet*
- *Présentation du projet d'aménagement*
- *Travaux de préverdissement menés*
- *Démarrage des travaux de viabilisation*
- *Calendrier prévisionnel*





Pascale Clément

***Adjointe du quartier Porcé, Kerlédé, Front de mer
et Parc paysager***

Christophe Cotta

***Adjoint au Maire de Saint-Nazaire
en charge du cadre de vie***



Objectif de labellisation Eco-Quartier

Labellisation porté par le **Ministère de la Cohésion des Territoires** qui valorise une nouvelle façon de concevoir un projet urbain en plaçant les principes du développement durable et le citoyen au cœur de la démarche.

Etape 1
L'Eco-Quartier en
projet

Etape 2
L'Eco-Quartier en
chantier

Etape 3
L'Eco-Quartier
Livré

Etape 4
L'Eco-Quartier
confirmé



ETAPE 1

VALIDEE EN 2017

**Signature de la charte
Eco-Quartier par les élus
pour le projet Sautron**



ETAPE 2

**DEPOT DE CANDIDATURE
au printemps 2019**





Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Equipe pluridisciplinaire constituée par l'aménageur public **SONADEV Territoires Publics** pour concevoir ce projet en associant les nazairiens à la réflexion :

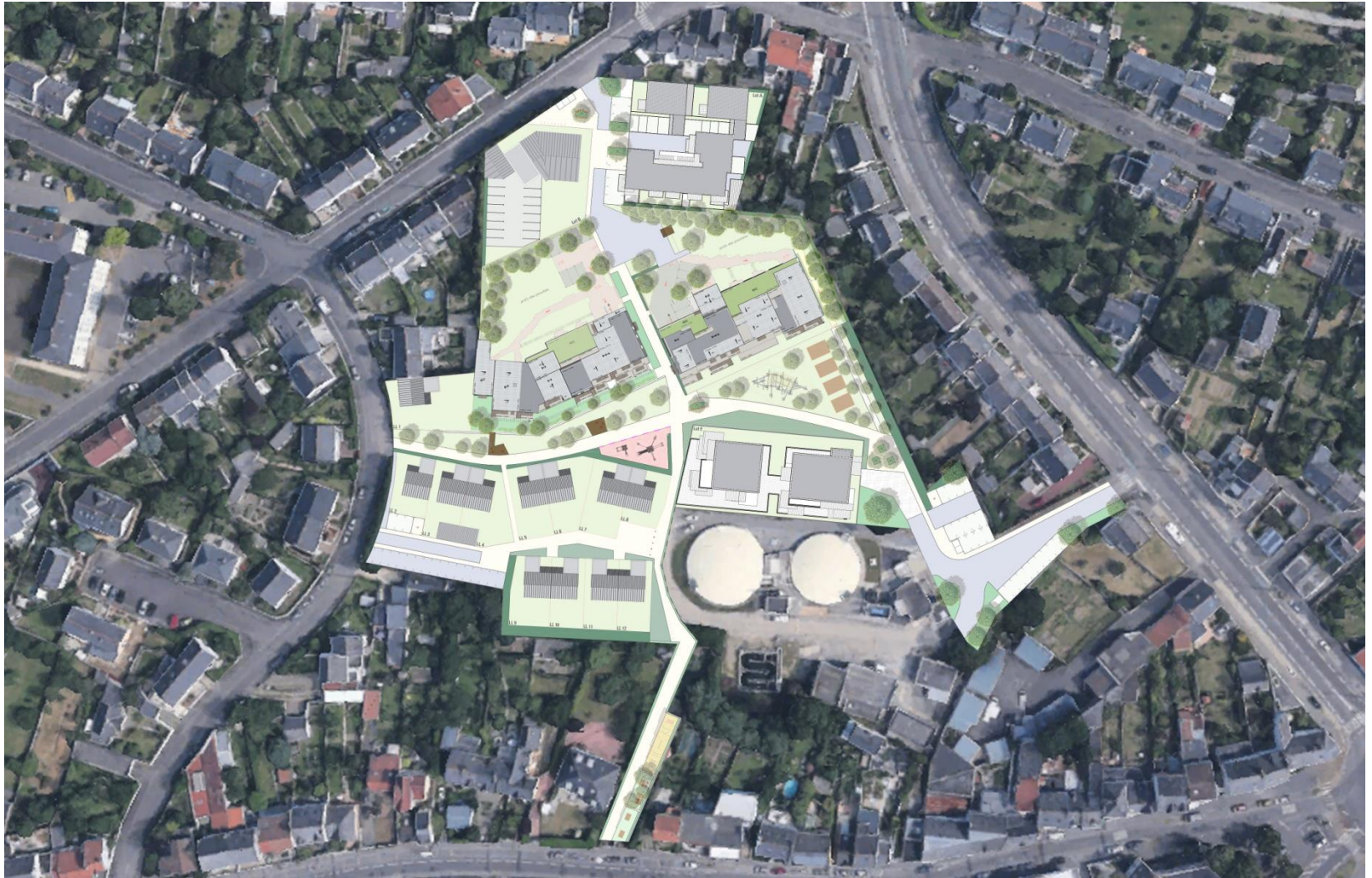
- Architectes Urbanistes (**Agence Menguy Architectes**)
- Paysagistes (**Agence Guillaume Sevin Paysages**)
- Animateur des groupes de travail avec les habitants (**Idea Recherches**)
- Bureau d'études techniques voirie réseaux divers (**Safege**)
- Bureau d'études spécialisé dans la maîtrise de l'énergie (**H3C**)



Présentation du projet d'aménagement de l'Eco-Quartier Sautron

Plan de masse

Aperçu général de l'aménagement




Stationnement privé




Totaux:

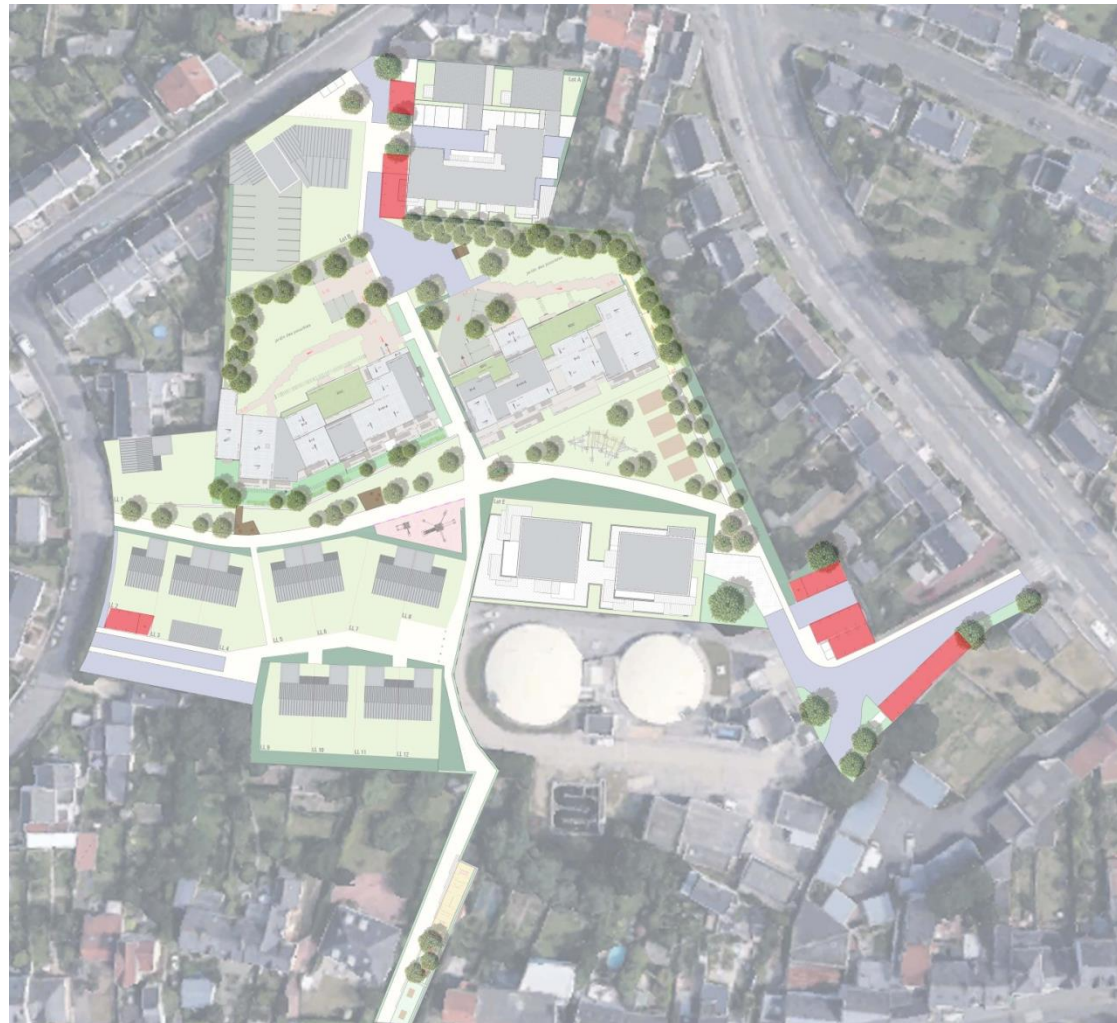
Logement: 97

Stationnement: 126


 Stationnement en socles 82

 Stationnement aériens 44

Stationnement public



Espace public:

 Stationnement public 36



Travaux de préverdissement sur les limites périphériques de l'Eco-Quartier Sautron menés au printemps 2019



Lot 9 à 12 :

Les haies en fond de parcelle
seront conservées et soumises à
des opérations de taille





Les haies en limite de propriété seront conservées pour la phase travaux et jusqu'au correct développement des arbres pour permettre une protection visuelle des maisons voisines.





La plantation d'arbres permettra une protection visuelle des maisons voisines.

Avant



Après





Démarrage des travaux de viabilisation de l'Eco-Quartier Sautron en septembre 2019

Plan des installations de chantier / accès chantier



Présentation de la charte chantier vert



Charte Chantier Vert, Pour quoi faire?

- Limiter les risques et les nuisances causés au riverains du chantier
- Limiter les risques sur la santé des ouvriers
- Limiter les pollutions de proximité lors du chantier
- Limiter la quantité de déchets du chantier mise en décharge



La réglementation

- En France : pas de réglementation spécifique au chantier vert

Droit de l'environnement :

- Préciser les normes sur le bruit
- Le traitement des déchets
- L'étude d'impact

Les étapes

- 1 Réaliser des études préliminaires en amont du chantier Rédiger une charte « chantier vert » engageant tous les acteurs du projet
- 2 Informer toutes les parties prenantes de la démarche de qualité environnementale menée
- 3 Un responsable « chantier vert » contrôle au quotidien la mise en pratiques des engagements contenus dans la charte
- 4 Réaliser un bilan de la démarche chantier vert engagée pour avoir un retour d'expérience pour les projets futurs.



Descriptif des travaux

3 entreprises retenues :

- **Charier TP : lot Voirie et réseau humide**
- **LACIS/EHTP : réseaux souples : eau potable, électricité, éclairage et télécommunication**
- **Effivert : mobilier jeux et espaces verts**

Cœur d'îlot piéton





Travaux

Terrassement



Réseau gravitaires (eaux usées et eau pluviale)





Travaux

Pose des réseaux souples



Fin de phase 1, en attente des promoteurs



Travaux après construction des logements

Revêtement de sols en enrobés



Mise en œuvre des pavés engazonnés



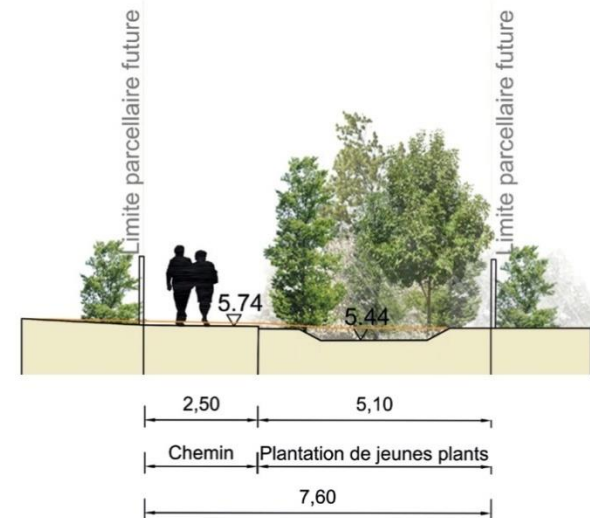
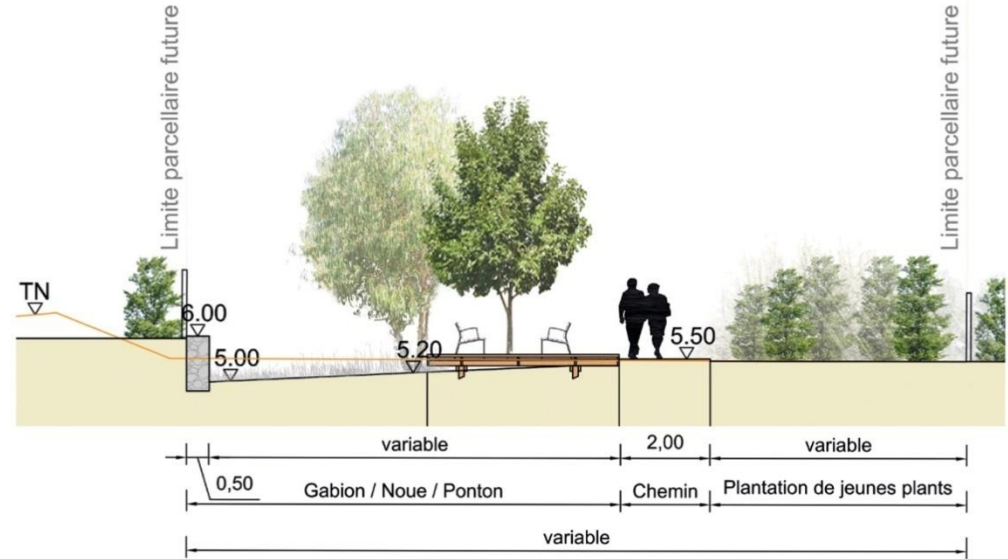
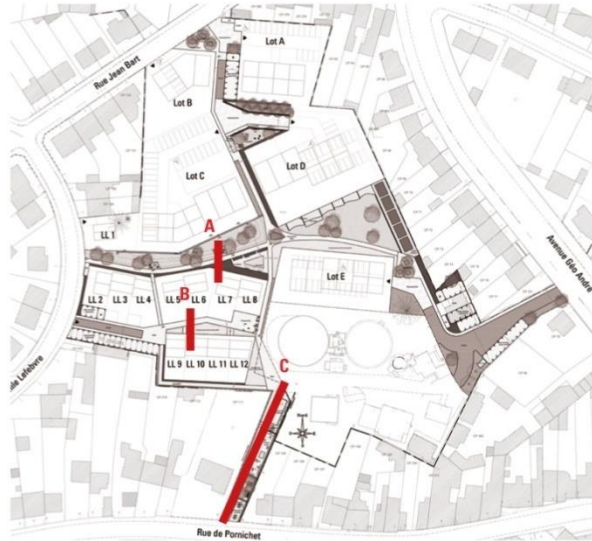
Mise en œuvre des bétons



Coupes des espaces piétons



COUPES A ET B



Revêtements de sol



REVETEMENTS DE SOL - images de références

Béton



Pavé béton pose sans joint / joint 1,5cm / joint 3cm



Sable stabilisé renforcé



Emmarchement et principe de terrasse



Pavé béton joint 3cm

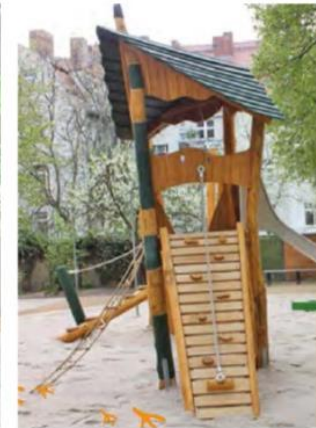


Le mobilier

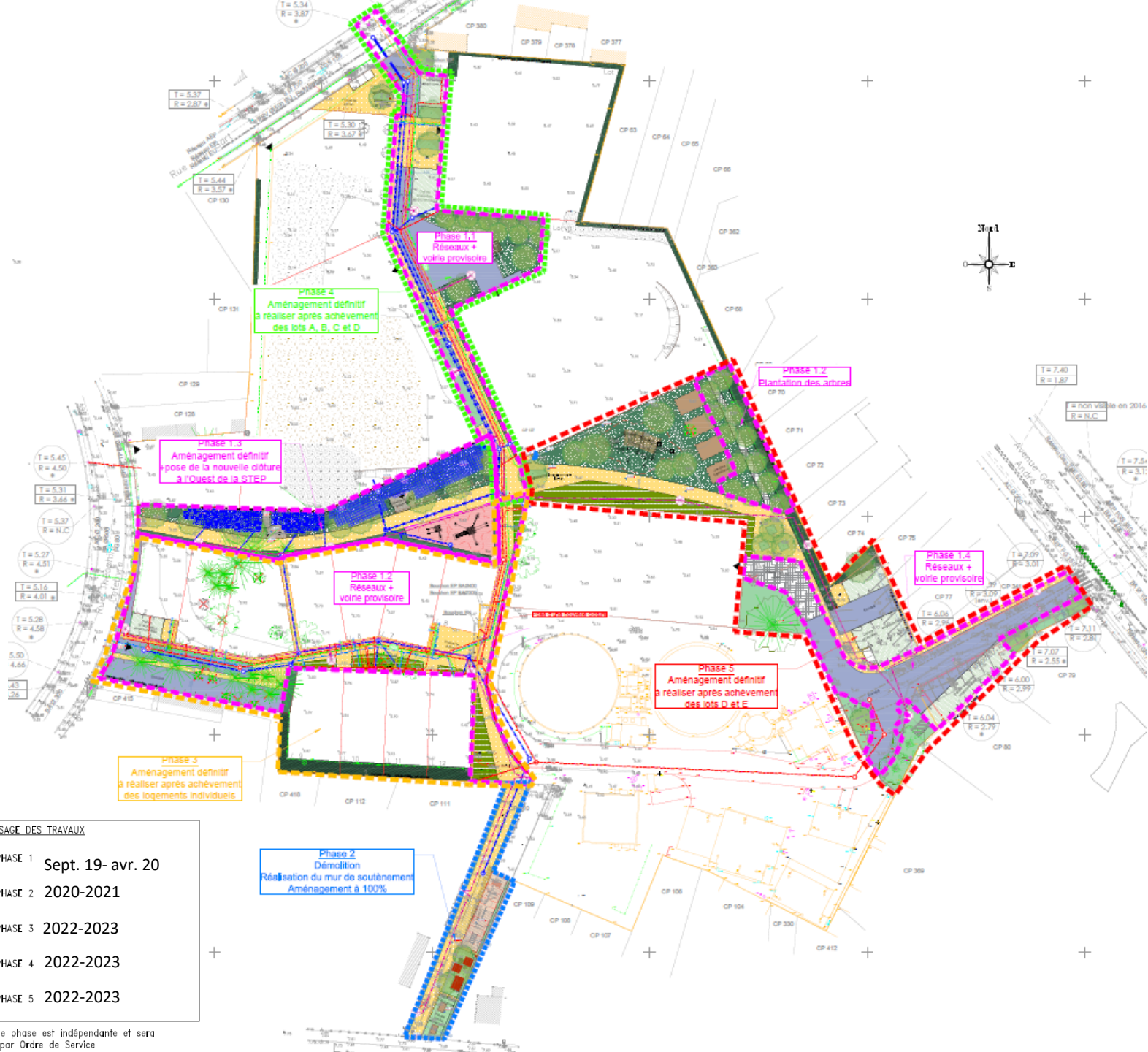
Mobilier table / banc / chaises



Aire de jeux 1 : structure de jeux



Plan de phasage des travaux



LEGENDE PHASAGE DES TRAVAUX

	PHASE 1	Sept. 19- avr. 20
	PHASE 2	2020-2021
	PHASE 3	2022-2023
	PHASE 4	2022-2023
	PHASE 5	2022-2023

Phase 2
 Démolition
 Réalisation du mur de soutènement
 Aménagement à 100%

Nota: chaque phase est indépendante et sera déclenchée par Ordre de Service



Planning simplifié

Début des travaux : 09 septembre 2019

- Viabilisation du lotissement : sept. 2019 à fév. 2020
 - Défrichage
 - Terrassements généraux
 - Pose des réseaux EU et EP + bassin EP et aménagements définitifs autour du bassin (gabions)
- Réseau souples : fév. / avril 2020
 - Pose des réseaux souples + branchements et enfouissement des réseaux ENEDIS, FT et éclairage
 - Enfouissement des réseaux aérien -> 2 mois avec interruption
 - Plantation grands sujets (avril 2020)
- Voirie provisoire avril/mai 2020
- Construction des logements : 18 à 24 mois
- Finitions par secteurs achevés (fin 2022 et 2023) : Mise en œuvre des enrobés, plantation, mobilier

Délai à titre indicatif hors prise en compte des intempéries et aléas de chantier

